

Communiqué de presse des AESH du 44 pour dénoncer leur précarité et leurs conditions de travail.

L'Education Nationale prétend se donner comme priorité l'inclusion scolaire, comment la croire puisqu'elle refuse d'en donner à l'Ecole et aux AESH les moyens : Quid du recrutement, de la précarité des salaires, du nombre d'élèves par classe, de la mutualisation à outrance, de la pénurie d'équipes de prévention et d'aide...Et pourtant les économies sont déjà faites ailleurs. Or, l'argent on le trouve pour l'uniforme à l'école (2.5milliards), le SNU (3 milliards) et la subvention aux écoles privées (8 milliards en 2023).

Les AESH travaillent en temps incomplet imposé, touchent environ 800€ par mois, les organisations syndicales (CGT - FSU- SUD) revendentiquent une augmentation de salaire pour vivre dignement.

Même les primes leur sont refusées, sauf la prime REP acquise récemment mais qui leur est amputée d'un tiers au regard de celle des enseignants. A la retraite, les AESH qui sont 94% de femmes seront pénalisées par leur carrière hachée et des temps partiels imposés, elles risquent alors de toucher le minimum vieillesse.

Victimes d'une vision sexiste et patriarcale de la société, l'éducation nationale renvoie aux élèves des contre-valeur républicaines.

Alors que les AESH n'ont que 60h00 de formation initiale et quasi aucune formation continue, elles doivent s'adapter en permanence à tout type de handicap, tout niveau scolaire confondu et parfois au pied levé.

La gestion purement économique des Pial (Pôle local d'inclusion) se fait au détriment quantitatif et qualitatif du suivi des élèves et les oblige à l'hyper flexibilité géographique et à leurs frais. Elles sont confrontées à un accueil dans les établissements scolaires compliqué car leur place dans les équipes éducatives n'est pas clairement reconnue.

Cette maltraitance institutionnelle engendre le mal-être de la profession tant psychologique, que physique mais aussi économique.

Elles seront en grève le 1^{er} février pour exiger:

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH
- l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière.
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures
- L'abandon des Pial.

Les AESH réunies ce jour à l'initiative de la CGT EDUC ACTION, La FSU et SUD

- l'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE

Les AESH réunies ce jour à l'initiative de la CGT EDUC ACTION, La FSU et SUD